

N° 2024-40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Pouvoir : 1

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Madame BUDILLON Audrey - Adjoint d'animation territorial

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2024

PRESENTS : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PENET Eliane, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie, VACHER Roselyne.

EXCUSÉ : DI PONIO Caroline

ABSENT : CHAPELIER Gilles

POUVOIR : DI PONIO Caroline donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Le Maire explique à l'assemblée que Madame BUDILLON Audrey, adjoint d'animation territorial, va être amenée à utiliser son véhicule personnel pour des déplacements professionnels concernant les affaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour le remboursement des frais de déplacements de Madame BUDILLON Audrey à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,

Le 22 octobre 2024

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle



Le Maire,
ARMANET Pascal

